



LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 91 – JANVIER 2025

Pour celles et ceux que je n'aurais pas croisés récemment, je souhaite vous adresser mes vœux les meilleurs dans votre vie personnelle, une bonne santé, la réussite et le plus de bonheur possible pour vous et vos proches.

❖ **VENTE DE TERRAINS**

Deux lots sont en cours de vente au Lotissement St Laurent, cinq restent encore disponibles.

La cession de l'ancienne grange « Mogis » est également en cours.

❖ **AGENCE POSTALE**

Ce mardi 28 Janvier, l'Agence Postale a déménagé dans le secrétariat de la mairie.

Isabelle vous reçoit maintenant dans les locaux de la mairie toujours aux mêmes horaires : du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 et le samedi de 9h à 11h30

Une nouvelle convention de partenariat avec la Poste a été signée pour 9 ans pour la gestion de l'Agence Postale Communale.

Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie où Léna vous accueille, restent inchangés : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h.

❖ **TRAVAUX et AMENAGEMENTS**

- ✓ L'entretien des chemins communaux se poursuit. Une nouvelle niveleuse d'occasion sera livrée prochainement, et nos agents techniques, après avoir reçu une formation sur le terrain, seront en mesure d'assurer un entretien régulier sans recourir aux entreprises de travaux publics.
- ✓ De plus, l'agrément « nacelle » obtenu par Nathalie et Laurent leur a permis d'installer les illuminations de Noël et d'élaguer les arbres en toute sécurité, sans avoir besoin d'une société extérieure.
- ✓ Une nouvelle porte d'entrée a été installée dans un appartement du château.

❖ **LABEL « VILLAGE D'ACCUEIL DES VEHICULES D'EPOQUE »**

Puimichel a reçu le label « Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque », ce dernier permettra de faire connaître notre beau village.

Conduire une voiture ancienne est un plaisir qui se conjugue très bien avec la découverte du patrimoine qu'il soit architectural, culturel ou culinaire.

Le label permet aux différents clubs d'identifier facilement les villes ou villages favorisant l'accès à leurs véhicules anciens.

Une inauguration organisée avec la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque) aura lieu au mois de Mars 2025.

❖ **LABEL « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS »**

Notre commune a déposé sa candidature au concours en vue de l'obtention du label national « Villes et Villages Étoilés » organisé par l'association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Avec un éclairage public adapté (dirigé vers le sol, extinction nocturne) et la présence d'observatoires astronomiques, cette distinction valorisera également Puimichel au niveau touristique.

❖ LES AILES DU MOULIN

La souscription publique a permis de récolter 3 535 €, auxquels s'ajoute une subvention exceptionnelle et inattendue de la fondation du Patrimoine de 3000 €. Nous remercions chaleureusement les 25 généreux donateurs.

❖ MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU N°2

La 2ème modification simplifiée du PLU est en cours. Elle a notamment pour but de changer le règlement des zones à urbaniser (AU) afin de favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments et intégrer des solutions innovantes pour minimiser leur impact environnemental. La mise à disposition du public doit bientôt commencer avant l'adoption définitive prévue en mars / avril.

❖ CIMETIÈRE

La procédure de reprise de concessions en état d'abandon est en cours de finalisation. En attente de devis, les travaux et la réalisation d'un ossuaire seront effectués au printemps.

❖ ANIMATIONS

- ✓ Je remercie toutes les personnes qui animent et prennent soin de notre village : organisation d'Halloween, atelier de décoration de Noël, fleurissement du village.
- ✓ Un merci également à notre P'tit Bistrot qui, régulièrement, crée des moments de convivialité à l'occasion des soirées à thèmes, guinguettes, karaokés, etc...
- ✓ Une **assemblée générale du Comité des Fêtes sera réunie le 28 février à 18h30**, pour l'élection d'un nouveau bureau et la reprise d'activités.
- ✓ Le local qui abritait « L'Abri de Puimichel » sera réaménagé pour accueillir à la fois les jeunes et les moins jeunes. Il sera équipé d'une table de ping-pong, d'un baby-foot, et servira également de boîte à livres.

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche écocitoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à livres, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement

❖ PROJETS :

- ✓ L'appartement situé au : 1, La Porte Rouge (à côté du restaurant) va être rénové avec le soutien du service « appui aux communes » de DLVAgglo qui accompagne la Commune dans ce projet. Un audit énergétique est en cours.
- ✓ Electricité au Moulin : installation d'un éclairage à l'intérieur du moulin

Et, en fonction du prochain Budget Primitif qui sera voté en mars / avril et des subventions potentielles :

- ✓ Réfection du Chemin des pins et différents travaux de voiries
- ✓ Place Gervais Bonnafox
- ✓ Travaux de rénovation de la façade Nord de l'Eglise

❖ ADMR

Dans un souci constant d'amélioration et afin de continuer à offrir un service de qualité à ses bénéficiaires, l'ADMR change de prestataire de restauration à compter du 13 février 2025.

Leur partenariat avec la Poste permet de proposer un service de livraison de repas dans **toutes** les communes des Alpes de haute Provence.

**SERVICE DE
LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE**



ADMR
pour tous, toute la vie, partout

FORMULE 1 13,70 € *12,45 € Hors d'œuvre Plat Accompagnement Fromage ou laitage Dessert ou fruit	FORMULE 2 14,30 € *12,45 € Hors d'œuvre Plat Accompagnement Fromage ou laitage Dessert ou fruit + Potage Laitage	FORMULE 3 16,00 € *15 € Hors d'œuvre Plat Accompagnement Fromage ou laitage Dessert ou fruit + Potage Protéine Laitage
--	---	---

*coût après remboursement du crédit d'impôt

POUR TOUS !

- ✓ Ceux qui cherchent un confort de vie avec la livraison de repas
- ✓ Ceux qui sont en perte d'autonomie, ou avec un handicap*
- ✓ Ceux qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement temporaire de qualité suite à une hospitalisation*

*Prérequis (dispositifs d'aide sociale possible selon critères d'éligibilité)

PARTOUT !

Livraisons effectuées dans toutes les communes des Alpes de Haute Provence

TOUT LE TEMPS !

Repas livrés par le facteur les lundis, mercredis et vendredis, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires.



Produits locaux BIO
Menus établis par des diététiciens
Adaptés aux régimes spécifiques
sans sucre, pauvre en sel, sans viande,
sans poisson, hachés, mixés



Menuiserie pour tous 7 jours / 24h 24h service pour les besoins d'urgence

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT !

04.92.34.55.73
livraisonrepas@admr04.org

❖ DLVAgglo

✓ **Compostage partagé :**

Nous remercions les administrés (22 foyers) qui participent à la réduction des déchets et à la préservation de notre environnement en utilisant le bio-composteur mis à leur disposition.

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, des bio-seaux sont à votre disposition à la mairie.

✓ **Un composteur à prix réduit, ça vous dit ?**

DLVAgglo, met à disposition des habitants des 25 communes de son territoire des composteurs individuels de 400 litres en bois contre une participation de 30 euros (valeur réelle 80 € TTC).

Une distribution a lieu chaque mois à Volx et tous les deux mois dans l'une des déchèteries du territoire, pour vous permettre de récupérer facilement votre composteur.

Lors de la remise des composteurs, les bénéficiaires auront droit à une formation gratuite de 15 minutes pour maîtriser les principes de fonctionnement. Pour l'achat de chaque composteur individuel, il sera également remis un bio-seau, ainsi que le guide du bon compostage.

Le compostage est un processus biologique comprenant plusieurs phases qui permet la conversion de déchets organiques en compost.

Le compost est un engrais naturel riche en nutriments destiné à enrichir le sol et nourrir les plantes.

Les déchets organiques représentent souvent plus de 30% des déchets ménagers, et en les compostant, on peut réduire significativement la quantité de déchets enfouis chaque semaine.

Composter localement contribue à la préservation de l'environnement et à la maîtrise des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.

Ensemble, réduisons nos déchets ! 

✓ **Points d'Apports Volontaires**

MERCI à la majorité d'entre vous pour votre participation au tri sur les différents PAV ; mais malgré tout, les agents techniques sont trop souvent obligés, de débarrasser des encombrants (matelas, pneus, ...).

Faudrait-il installer de la vidéosurveillance ou verbaliser ? Des dépenses qui pourraient être évitées avec plus de civisme !!!

Pour rappel, le ramassage des encombrants est assuré par Laurent et Nathalie, tous les 15 jours sur inscription auprès de la mairie. Des déchèteries sont également à votre disposition :

Déchèteries les plus proches :

- **LE CASTELLET :**
Mardi de 9h00 à 12h00
Vendredi de 13h00 à 16h00
1er samedi du mois de 9h00 à 12h00
- **ORAISON :** Du lundi au samedi 8h00-12h00 et 14h00-17h00
Fermée les dimanches et jours fériés

Pour l'installation des PAV définitifs, une information du service environnement de DLVAgglo :

« Notre fournisseur nous a annoncé une livraison pour mai 2025 (avec un bon de commande envoyé le 24/10/2024) !

Nous ne sommes, bien évidemment, pas satisfaits de ce délai et malgré l'application de pénalités de retard, cela ne change rien. Il nous a fait part qu'ils sont victimes de leur succès compte tenu que beaucoup de communes passent en tout PAV sur toute la France, il y a pénurie de matière première et que la fabrication a du mal à suivre le rythme. »

✓ **Urgences eau et assainissement**

Le numéro d'astreinte sur l'ensemble du territoire Régie des Eaux DLVAgglo est
06 86 31 32 55

❖ **SIVU :**

Deux réflexions sont en cours :

- ✓ Un accueil d'élèves d'Oraison pour alléger les effectifs des écoles de la ville
- ✓ Un accueil des jeunes enfants, la crèche d'Oraison étant saturée, ce qui génère un frein à la venue de familles avec des enfants.

❖ **DIVERS**

- ✓ Suite au recensement de 2023, L'INSEE nous a communiqué la population recensée qui est de 255 habitants.
- ✓ Suite au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, sensible aux drames humains et aux dégâts matériels, la commune de Puimichel a tenu à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte, en faisant un don d'un montant de 500 €.
- ✓ **Le centre de santé Commune aux Terres à La Brillanne** est ouvert depuis le 13 janvier 2025.

L'équipe du centre est composée de médecins généralistes, d'une psychologue, d'une accompagnatrice sociale, d'une pharmacienne clinicienne, de deux assistantes médicales et d'une responsable administrative et financière.

Pour être suivi par le centre de santé, la priorité est donnée aux personnes du territoire sans médecin traitant.

Si vous n'avez pas besoin de consulter un médecin dans l'immédiat mais que vous souhaitez inscrire le centre de santé en tant que médecin traitant, vous pouvez prendre rdv sur une des

plages d'inscription administrative les mardis et jeudis matin.

Santé Commune Aux Terres	2083 route des Alpes
04700 La Brillanne	
Horaires d'ouverture du standard téléphonique :	Standard téléphonique : 04 22 53 22 08
- Lundis : 8h30-13h / 14h-17h	- Mardis : 8h30-13h / fermé l'après-midi
- Mercredis : 8h30-13h / 14h-17h	- Jeudis : 8h30-13h / fermé l'après-midi
- Vendredis : 8h30-13h / 14h-16h	- Samedis : 9h-12h

- ✓ Le CIRFA Marine vous informe que les jeunes ont la possibilité de s'inscrire à une Préparation Militaire Marine (PMM) dès maintenant sur le site des Démarches Simplifiées (demarches-simplifiees.fr).

Cette formation se déroule dans un milieu militaire et maritime durant 12 samedis répartis sur l'année scolaire. S'y ajoute une semaine bloquée de 5 jours (habituellement pendant les vacances de la Toussaint) au sein de la Base Navale de Toulon.

Axée principalement sur une découverte maritime et militaire, elle offre également l'occasion de passer le permis mer (côtier), de pratiquer du sport, des exercices de sécurité ou de secours, visites de bateaux de guerre, de participer à des cérémonies militaires, etc...

Il y a 34 places proposées pour la PMM de Manosque et 25 sur celle de Gap. Pour plus d'informations, veuillez contacter le CIRFA ou votre mairie.

- ✓ La préfecture des Alpes-de Haute-Provence en lien avec l'escadron départemental de sécurité routière offre des sessions de trajectoires de sécurité : 6 sessions de sensibilisation le 22 mars, 20 avril et 14 juin 2025 (Renseignements sur : <https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>)

❖ ETAT CIVIL

Décès : Daniel CHAISE

Marie-Jeanne PIRISI

Sincères condoléances aux familles et aux proches.

N'hésitez pas à nous envoyer votre adresse mail si vous ne l'avez déjà fait sur mairie@puimichel.fr afin que nous puissions vous envoyer les informations intermédiaires (coupures d'eau ou d'électricité, arrêtés divers sur la Commune, travaux, etc ...)

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de Puimichel : <https://www.puimichel.fr/>

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 92 – AVRIL 2025

◆ FINANCES

- ✓ ***Le Compte Financier unique (CFU), qui remplace le compte administratif et le compte de gestion 2024*** a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 26 Mars 2025, avec un résultat de clôture de **82 424,91 €** (- 44 096 € en investissement et +126 520,91 € en fonctionnement).
- ✓ ***Le CFU 2024*** du Lotissement St Laurent a également été approuvé avec un résultat de clôture de **92 288,72 €** (équilibre en fonctionnement et +92 288,72 € en investissement).
- ✓ ***Le budget primitif*** de la Commune s'équilibre à **719 896,22 €** en fonctionnement et à **425 740,16 €** en investissement ;
Celui du Lotissement à **728 261,15 €** en fonctionnement et à **643 174,78 €** en investissement.
- ✓ ***Le taux des Taxes Communales*** reste inchangé :
Taxe foncière (bâti) : 38,20 Taxe foncière (non bâti) : 50,80
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires THS : 6,46
- ✓ ***Subventions aux associations***
- | | |
|---|----------------|
| <i>ADMR</i> | <i>250 €</i> |
| <i>Amicale des Pompiers</i> | <i>100 €</i> |
| <i>Amicale des donneurs de sang</i> | <i>150 €</i> |
| <i>Fondation du Patrimoine</i> | <i>100 €</i> |
| <i>FNACA</i> | <i>150 €</i> |
| <i>UNAPEI.....</i> | <i>100 €</i> |
| <i>Banque alimentaire</i> | <i>100 €</i> |
| <i>Resto du coeur</i> | <i>100 €</i> |
| <i>AMRCV</i> | <i>500 €</i> |
| <i>Association Lieutenant de Louveterie</i> | <i>100 €</i> |
| <i>Course cycliste « Montée de Puimichel ».....</i> | <i>200 €</i> |
| <i>Comité des fêtes de Puimichel</i> | <i>1 500 €</i> |
| <i>Total.....</i> | <i>3 350 €</i> |

❖ VENTE DE TERRAINS

Le lot N°7 du lotissement St Laurent a été vendu ainsi que la « remise » au n°74 Avenue André Angelvin.

❖ TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS et ACQUISITIONS

- ✓ L'entretien des chemins communaux se poursuit. La nouvelle niveleuse d'occasion est enfin arrivée, et nos agents techniques, après avoir reçu une formation sur le terrain, seront en mesure d'assurer un entretien régulier sans recourir aux entreprises de travaux publics.
- ✓ Sur les aires, la station multiservice vélo a été remise en état, des jetons sont à votre disposition à la mairie.
- ✓ Des caméras de vidéoprotection ont été installées à la mairie.

- ✓ Le mur de La Roucasse est terminé et sera subventionné à 50% par le fonds de concours DLVA
- ✓ Acquisitions diverses : niveleuse, débroussailleuse, piano de cuisine pour le restaurant

❖ INAUGURATION « VILLAGE D'ACCUEIL DES VÉHICULES D'EPOQUE »

Puimichel a obtenu le label « Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque », ce dernier permettra de faire connaître notre beau village.

L'inauguration aura lieu le **Samedi 24 mai 2025 à 11h à l'entrée sud du village**, suivi d'un apéritif offert par la Mairie.

Elle est organisée avec la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque) et l'AMRCV (association organisatrice du rassemblement des véhicules d'époque chaque année).

❖ MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU N°2

La 2ème modification simplifiée du PLU touche bientôt à sa fin. Le dossier a été mis à disposition du 3 mars au 3 avril 2025.

L'approbation de cette modification simplifiée sera mise au vote au prochain Conseil Municipal pour être exécutoire courant juin.

❖ ANIMATIONS - Comité des fêtes

Un nouveau bureau a été élu le 28 février 2025 : Ludovic VALLÉE (Président), Magali CARIVEN (Trésorière) et Marina BOURRET (Secrétaire).

Merci à eux pour leur implication.

D'autre part, l'ensemble des membres du Comité des fêtes font appel à vos services pour les animations à venir. En effet, l'organisation d'événements demande beaucoup d'efforts, vous pouvez donc vous joindre à l'aventure en participant à la mise en place des animations en prévenant simplement le comité au préalable : comitedesfetes@puimichel.fr

Animations passées :

- ✓ La chasse aux œufs du dimanche 20 avril a su enchanter une quinzaine d'enfants qui se sont retrouvés sur la place du village, tout heureux de remplir leur panier de sujets en chocolat.

Animations à venir :

- ✓ **Vendredi 6 juin** : Fêtes des voisins, le comité des fêtes offre l'apéritif et le pain.
- ✓ **Dimanche 6 juillet** : La « balade des gens heureux » en partenariat avec l'association AMRCV et le comité des fêtes.
- ✓ **Samedi 2 et Dimanche 3 août** : Fête estivale : repas en collaboration avec le P'tit Bistrot, concert de 6 musiciens interprétant du Johnny Halliday, jeux d'enfants, ...
- ✓ **Samedi 20 septembre** : Fête votive de la St Elzéar
- ✓ **Halloween**
- ✓ **Noël des enfants**

❖ AUTRES ANIMATIONS

- ✓ **Les guinguettes et karaokés du P'tit Bistrot** continuent à animer le village pour le plus grand plaisir des participants.
- ✓ **Le repas des anciens** aura lieu au mois de septembre cette année.
- ✓ **Vendredi 24 octobre** : Festival « Oh », le festival des tout-petits en partenariat avec DLVAgglo.

Animations extérieures

Centre de santé Communes aux Terres de La Brillanne :

- Tous les premiers mardis du mois, de 9h30 à 11h30 au, venez partager un temps de rencontre et d'échange au « café papote » animé par les habitants bénévoles du territoire et les professionnels de l'équipe. C'est ouvert à tous.
- **Samedi 17 mai** : Fête d'ouverture du centre de santé, ouverte à tous. Programme :
15h30 Chorale, ateliers créatifs, jeux, expo de caisse à savon, goûter partagé (chacun ramène un plat, gâteau, cake, tarte ou autres de son choix)
18h30 Présentation du projet
19h30 Repas partagé et concert

❖ **CIMETIÈRE**

La procédure de reprise de concessions en état d'abandon est finalisée. Les travaux de reprise des concessions et la réalisation d'un ossuaire seront effectués très prochainement et seront subventionnés à 49% par le fond de concours de DLVAgglo.

❖ **PROJETS :**

✓ ***Rénovation de l'appartement situé au n°1, La Porte Rouge (à côté du restaurant) :***

Le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre est en cours de finition par le service « appui aux communes » de DLVAgglo. Ils vont, ainsi, pouvoir consulter 3 architectes présélectionnés avec pour objectif une attribution fin juin 2025.

Suite à la réception de l'audit énergétique et à l'adaptation du projet en fonction des souhaits de la commune, le montant des travaux est estimé à 185 000 € HT.

✓ ***Réfection du Chemin des pins et différents travaux de voiries :*** dans le cadre du groupement de commande avec Oraison et les Communes environnantes, un devis a été demandé à la société Eiffage.

✓ ***Place Gervais Bonnafoux :*** Dans le cadre de la re modélisation de la place Gervais Bonnafoux, le Département a été sollicité dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour l'obtention d'une subvention.

Un travail en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) va également être mené afin de finaliser le projet et prétendre à une subvention au titre du fonds vert.

Les travaux de cette place sont nécessaires pour la sécurisation des structures déjà présentes, l'amélioration de la qualité de vie, l'accessibilité et la mobilité, la durabilité environnementale et l'amélioration du bien-être collectif.

❖ **OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT**

La réunion publique du 16 avril 2025 animée par l'O.N.F a pu éclaircir la mise en œuvre de ces O.L.D.

Pour rappel, le débroussaillage est l'action de **réduire ou éliminer la végétation basse (herbes, broussailles, arbustes, branches basses)** afin de limiter la propagation du feu si un incendie venait à se déclarer. La coupe d'arbre est la dernière étape de ces O.L.D.

❖ **CONVENTION CHATS LIBRES**

Une convention va être signée avec la Fondation 30 Millions d'amis pour l'année 2025. Elle a pour but de faire une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la Commune.

❖ DLVAgglo

PLPDMA :

En accord avec le Code de l'Environnement (Article R541-41-19 à R541-11-28), DLVAgglo, accompagnée par les acteurs locaux privés et publics, a élaboré son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. Ce document obligatoire comprend un ensemble d'actions de prévention à mettre en œuvre sur le territoire pour la période 2024-2029 pour atteindre les objectifs réglementaires de réduction des déchets (-15 % de déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010).

Ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés vise à diminuer de 195 kg la production de déchets ménagers et assimilés, par habitant d'ici 2029.

Pour rappel, chaque habitant de DLVAgglo jette en moyenne **854 kg** de déchets par an (pour une famille de 4 personnes, cela représente 3,4 tonnes sur un an soit l'équivalent de 3 voitures de déchets).

L'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus permettrait à l'Agglomération une économie de 1 600 000€ sur l'ensemble de la durée du PLPDMA, et une baisse d'environ 12 500 tonnes de déchets.

Ce document, véritable feuille de route de l'Agglomération en matière de prévention et gestion des déchets pour les 6 prochaines années, est consultable en ligne sur le site de DLVAgglo.

❖ SIVU

Le carnaval des trois écoles a pu nous émerveiller à travers son défilé haut en couleur du 3 avril à Entrevennes. Nos félicitations aux enseignantes du val de Rancure pour l'élaboration de ce spectacle.

❖ DIVERS

« Domicile SENIORS » :

La Résidence « Les Tilleuls » d'Oraison développe ses services auprès des personnes âgées. Ainsi, depuis janvier 2025, le dispositif CRT (Centre de Ressource Territorial) a vu le jour. Il apporte des solutions pour que les seniors puissent rester vivre à domicile malgré leur dépendance et apporte toute forme de soutien aux aidants. Ce dispositif couvre la commune de Puimichel.

❖ ETAT CIVIL

- Décès :**
- Pierino COSTI, mari d'Andrée GALVANI
 - Michel ALLEGRE, très attaché à ses racines puimichéliennes, Michel a su créer avec ses amis collectionneurs un véritable évènement novateur et fédérateur dans sa Commune de cœur en organisant depuis 7 années « La Balade des Gens Heureux ».
- Il est également donateur, avec sa sœur Monique, de l'ancien pétrin de leurs parents boulangers à Puimichel, installé depuis quelques semaines dans le moulin ; ainsi que du matériel et accessoires de la dernière boulangerie de Puimichel.

Sincères condoléances aux familles et aux proches.

N'hésitez pas à nous envoyer votre adresse mail si vous ne l'avez déjà fait sur mairie@puimichel.fr afin que nous puissions vous envoyer les informations intermédiaires (coupures d'eau ou d'électricité, arrêtés divers sur la Commune, travaux, etc ...)

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de Puimichel : <https://www.puimichel.fr/>



LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 93 – JUILLET 2025

❖ **TRAVAUX, AMENAGEMENTS**

- ✓ Une subvention de 50%, soit 5 000 €, au titre des « Amendes de police » a été sollicitée pour la réfection partielle du Chemin des pins. Les travaux seront exécutés au mois de septembre.
- ✓ Travaux divers : il a été fait une réfection partielle sur le chemin de Pralong.
- ✓ Après les nombreuses pluies d'avril et mai, Laurent et Nathalie ont eu du travail de débroussaillage dans le village et le long des nombreuses voies communales.
- ✓ Une subvention « Nos Communes d'abord » de 10 048 € (70 % du coût total) a été accordée par la Région pour le remplacement d'une chaudière dans le logement communal 4 rue du 14 juillet.
- ✓ 3 containers semi-enterrés doivent être livrés début septembre par le fournisseur de DLVAgglo. Ainsi, des travaux de génie civil doivent être engagés pour créer l'emplacement nécessaire à leur installation. Une subvention de 5 786 € (55 % du coût total) a été sollicitée auprès du Département dans le cadre du Fonds Départementale d'Aide aux Communes (FODAC) afin de financer partiellement cette opération.

❖ **ACQUISITION IMMOBILIERE**

Un appartement est en cours d'acquisition au sein du « château » de Puimichel sur la Place Delphine de Signe pour 32 000 €.

Cela permettra à la Commune d'être propriétaire de l'ensemble de cette partie du château.

❖ **MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU N°2**

Le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme.

Vous trouverez ce PLU modifié sur le site <https://www.puimichel.fr>

❖ **Signature du protocole YVES / COMMUNE**

Un protocole d'accord transactionnel d'échange de parcelles avec l'indivision YVES, qui est en discussion depuis l'année 2021, élaboré avec l'avocat conseil de la Commune a été validé par le Conseil Municipal.

❖ **ANIMATIONS**

L'inauguration du label « **VILLAGE D'ACCUEIL DES VEHICULES D'EPOQUE** » organisée avec la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque) a eu lieu le samedi 24 mai 2025 suivie par un apéritif à l'aire de pique-nique à l'entrée sud du village.

Comité des fêtes :

- ✓ La trésorière du comité des fêtes a démissionné le 24 mai. Laure Corvaisier a été élue à l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin.
- ✓ 6 juin, la fête des voisins a connu un vif succès et a permis de déguster les nombreux mets préparés par les administrés venus nombreux.
- ✓ **Dimanche 6 juillet** : « Les gens heureux – La Balade de Michel » en hommage à Michel ALLEGRE, s'est déroulée dans une bonne ambiance. Exposition de voitures anciennes, concours de lenteur ; vente de

pains, viennoiseries, pizzas et fougasses cuits au four à bois du village par les boulangers Marc et Gaston ; marché artisanal des producteurs locaux. Hot dogs préparés par le comité des fêtes. Le repas élaboré par nos restaurateurs a connu un vif succès.

- ✓ **Samedi 2 août au soir** : Repas proposé par le P'tit Bistrot : Melon jambon, Gardiane de taureau, parfait chocolat
Sur place, petite restauration et concert de *Johnny Forever*, organisés par le Comité des fêtes.
- ✓ **Dimanche 3 août le matin** : jeux pour enfants, **à midi** : apéritif offert par la Mairie, sardinade, tobogans gonflables avec jet d'eau, goûter offert aux enfants **l'après-midi**.
- ✓ **Jeudi 11 septembre** : **Le traditionnel repas des anciens sera préparé par le P'tit Bistrot.**
L'invitation a été envoyée aux personnes concernées (nées avant 1963) qui doivent penser à nous renvoyer le coupon réponse. Les personnes qui n'auraient pas reçu l'invitation sont invités se rapprocher de la Mairie.
- ✓ **20 ou 21 septembre** : Fête de la Saint Elzéar.
- ✓ **Vendredi 24 octobre** : Accueil de « Oh », le festival des tout-petits de DLVAgglo.

Autres animations

- ✓ **Dimanche 14 septembre** : La 3^{ème} montée des passionnés, organisée par l'Association Team Rallye Passion sur le col entre Puimichel et Malijai. **Le col sera fermé de 8h à 18h.**
- ✓ **Samedi 20 septembre** : Le Rallye « Genève Cannes Classic » passera à Puimichel dans la matinée.

❖ ÉLECTIONS

A partir des élections municipales de mars 2026, les communes de moins de 1000 habitants devront organiser le scrutin sous le régime de liste paritaire en application de la loi du 21 mai 2025.

La pratique du panachage disparaît définitivement, il sera impossible de rayer, rajouter des noms ou changer l'ordre sur les bulletins de vote.

Des informations plus détaillées vous seront communiquées ultérieurement.

❖ CIMETIÈRE

La reprise des concessions a été effectuée par l'entreprise HUGUENET et fils.

Un ossuaire dans lequel les ossements ont été déposés a été installé dans le premier cimetière.

Prochainement, une plaque avec le nom des défunts sera apposée.

❖ PROJETS :

- ✓ **Appartement situé au : 1, La Porte Rouge (à côté du restaurant)**
Avec le soutien du service « appui aux communes » de DLVAgglo qui accompagne la Commune dans ce projet : un architecte a répondu à la consultation de mission de maîtrise d'œuvre qui continue jusqu'à fin août.
- ✓ **Place Gervais Bonnafox**
Une subvention de l'État de 45 840,74 € a été sollicitée, en complément du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.
Une consultation de maîtrise d'œuvre est en cours.
- ✓ **Accueil petite enfance**
Les communes d'Entrevennes, du Castellet et de Puimichel souhaitent proposer une solution de garde pour les tout-petits de moins de 3 ans. Le bureau d'étude *ITHEA Conseil* étudie nos besoins, consulte et mobilise les différents partenaires (parents ou futurs parents éventuels, acteurs de la petite enfance, CAF,

Assistantes maternelles, acteurs financiers et économique du territoire) et en restituera ses conclusions à la rentrée : micro-crèche ou MAM (Maison d'Assistants Maternelles) qui pourrait voir le jour au Castellet.

❖ DIVERS

- ✓ Hugo Pellissier a été accueilli au mois de juillet dans le cadre du service national universel (SNU) pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.
Le service national universel est un dispositif découlant du Code du Service National.
- ✓ Merci aux propriétaires d'avoir enlevé les voitures « ventouses » qui étaient sur le domaine public depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.
Rappel : selon l'article R 417-12 du code de la route, « est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours »
- ✓ Deux administrés ont le projet d'une épicerie ambulante, ils vous contacteront pour connaître vos besoins et vos attentes éventuels.
- ✓ Fermeture du réseau cuivre en 2029 pour Puimichel. Ce réseau concerne les foyers encore abonnés à l'ADSL.
- ✓ Les épisodes de gel survenus entre février et avril 2024 ont été reconnus au titre des calamités agricoles.
- ✓ L'arrêté Préfectoral n° 2025-204-008 du 23 juillet 2025 met en place le stade de vigilance sécheresse sur l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence.
- ✓ Des cours de Pilates seront prochainement dispensés sur la commune d'Entrevennes le vendredi à la pause méridienne. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Jacqueline BERAUD : jacquelineberaud@orange.fr

❖ REGLEMENT RAMASSAGE DES DECHETS VERTS et ENCOMBRANTS

✓ Modalités de ramassage des déchets verts à partir du 1er septembre 2025 :

Face aux abus et incivilités de certains administrés, de nouvelles règles entrent en vigueur concernant la gestion des déchets verts.

- Ramassage uniquement dans les sacs fournis par la mairie.
 - Les grandes branches ne seront plus ramassées.
 - 2 à 3 ramassages par an et par foyer, dans la limite de 2 m³ par ramassage.
 - Une fois par mois, sur inscription à la mairie, vous pourrez déposer vos déchets verts à l'ancienne décharge.
- 
- ✓ **Encombrants – Modalités de collecte**
 - Pour le ramassage des encombrants, prévenir avant le lundi soir en appelant le secrétariat de mairie.
 - Par respect pour votre voisinage et pour les agents techniques, les déchets et encombrants ne doivent pas être déposés sur le domaine public avant la veille du ramassage.
 - ✓ **⚠ Rappel : Électroménager ou autres : vos droits**
 - Les commerçants ont l'obligation de reprendre votre ancien électroménager ou autre matériel lors de l'achat d'un nouveau.
 - Ce service est **inclus dans le prix** de votre nouvel équipement.
 - ✓ **Déchetterie du Castellet – Horaires d'ouverture :**

- Mardi matin : 9h à 12h
- Vendredi après-midi : 13h à 16h
- 1er samedi du mois : 9h à 12h

Grâce à votre **QR code**, vous avez accès à **toutes les déchetteries de DLVAgglo**.

 Infos & horaires sur :

 <https://www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/environnement/dechetteries/>

- ✓ **Application « Batidéchets »** : Service gratuit destiné aux professionnels du BTP pour identifier en quelques clics les solutions de reprise sans frais ou à coût réduit des déchets issus du secteur du bâtiment : www.batidechets.ffbatiment.fr

❖ DLVAgglo

- ✓ **Compostage** : Des composteurs individuels ont été mis en vente au prix de 30 €
- ✓ **Points d'Apports Volontaires** : Les containers « verre » ont déjà été installés sur les différents PAV, les autres doivent arriver sous peu.
- ✓ **Urgences eau et assainissement** : Le numéro d'astreinte sur l'ensemble du territoire Régie des Eaux DLVAgglo est : **06 86 31 32 55**
- ✓ **Relais petite enfance « Les p'tites pousses »** : Un lieu d'information destiné aux parents, futurs parents et aux assistantes maternelles et un lieu d'animation pour les 0-3 ans. C'est un service gratuit.
Contacts : Espace EDEN, Rue Henri Arnoux 04700 ORAISON – 04 92 74 76 04 – rpe@dlva.fr

❖ SIVU :

- ✓ **Spectacle de fin d'année du 27 juin** : Les 3 écoles du RPI Val de Rancure ont enchanté le village à l'occasion du spectacle de fin d'année. Un grand bravo aux trois enseignantes, aux agents du SIVU ainsi qu'aux enfants.
- ✓ **Rentrée 2025-2026** : Les fournitures scolaires consommables seront entièrement prises en charge par le SIVU.
Les effectifs seront : 15 élèves à l'école maternelle, 9 élèves à l'école de Puimichel (CP et CE1), 10 élèves à l'école d'Entrevennes (CE2 et CM2).

❖ ETAT CIVIL :

Naissances : **Luz**, fille de Fanny Gavarda et Jolan Marcellin, petite-fille de Corinne Gavarda.

Riley, fille de Doriane Descieux et de Jeremy Boussemart.

Benoît, fils de Edwige et Raphaël Busi.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur aux bébés.

N'hésitez pas à nous envoyer votre adresse mail si vous ne l'avez déjà fait sur mairie@puimichel.fr afin que nous puissions vous envoyer les informations intermédiaires (coupures d'eau ou d'électricité, arrêtés divers sur la Commune, travaux, etc ...)

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de Puimichel : <https://www.puimichel.fr/>



LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 94 – OCTOBRE 2025

❖ **PERSONNEL COMMUNAL**

La municipalité a créé un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial, permettant à Nathalie de travailler à temps complet. Cette mesure vise à renforcer les capacités internes de la commune et à privilégier la réalisation des travaux par nos propres agents plutôt que par des entreprises extérieures, afin d'en maîtriser les coûts.

Je tiens à remercier nos cinq agents techniques et administratifs pour leur travail et leur implication dans la vie de notre Commune.

❖ **TRAVAUX - AMÉNAGEMENTS**

- ✓ La réfection partielle du chemin des pins a été réalisée au mois de septembre par la société Eiffage.
- ✓ Le logement communal situé au 5 Grande Rue est actuellement en travaux. Ces interventions peuvent occasionner quelques nuisances sonores, nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.
- ✓ La chaudière à fioul du logement communal situé au 4 rue du 14 juillet est en cours de remplacement par une pompe à chaleur.
- ✓ Dans le cadre de la sécurisation et de la rénovation de l'église, la commune a déposé une demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.

❖ **LOTISSEMENT SAINT LAURENT**

Le règlement du lotissement Saint-Laurent a été modifié afin d'être mis en adéquation avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), lui-même modifié le 27 mai 2025.

Il reste, à ce jour, cinq lots en vente sur le lotissement.

❖ **ANIMATIONS**

▪ **Comité des fêtes :**

- ✓ **Samedi 2 août et dimanche 3 août :** La fête estivale organisée par le Comité des fêtes et le P'tit Bistrot de Puimichel a connu un vif succès.
- ✓ **Saint Elzéar :** Le concours de boules a rassemblé de nombreuses équipes dans une ambiance chaleureuse et sportive. Le méchoui et la soirée animée par un DJ ont été très appréciés et ont permis à tous de partager un moment festif et convivial.
- ✓ **Vendredi 24 octobre :** Accueil de « Oh », le festival des tout-petits de DLVAgglo à Puimichel. De nombreuses familles sont venues participer à cette journée enjouée.
- ✓ **Vendredi 31 octobre :** L'après-midi d'Halloween a rassemblé de nombreux enfants et l'apéritif offert par le Comité a été fort apprécié.
- ✓ Un spectacle de Noël est en réflexion par le Comité des fêtes, nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

▪ **Autres animations**

Jeudi 11 septembre : Le traditionnel repas des anciens, préparé par le P'tit Bistrot, a rassemblé 55 seniors, toujours émus de se retrouver.

❖ COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h30 et sera suivie d'un apéritif.

❖ CIMENTIÈRE

Après la reprise des concessions, les agents techniques ont remis en état les allées du premier cimetière, désormais recouvertes de gravillons. Une plaque avec le nom des défunts a été apposée sur l'ossuaire, récemment installé.

❖ PROJETS

- ✓ **Logement Porte rouge** : Le projet de rénovation du logement communal situé à la Porte Rouge progresse. Les dossiers de consultation pour la maîtrise d'œuvre ont désormais été réceptionnés, marquant une nouvelle étape dans l'avancement du projet.
- ✓ **Place Gervais Bonnafox** : À la suite de la consultation, le maître d'œuvre USCP Provence, cabinet local, a été retenu pour piloter le projet.
La réunion publique du 18 octobre 2025 a permis au maître d'œuvre et aux élus d'échanger avec les riverains afin de finaliser les derniers ajustements du projet.
La consultation des entreprises pour les travaux de rénovation de la place Gervais Bonnafox débutera prochainement.
- ✓ **Accueil petite enfance** : Le bureau d'études ITHEA Conseil a récemment présenté les conclusions de son analyse. Le projet d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), portée par DLVAgglo, pourrait ainsi voir le jour sur un terrain communal du Castellet.

❖ REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS VERTS

- Les déchets verts doivent être déposés exclusivement dans les sacs à végétaux fournis par la mairie.
 - Service réservé aux particuliers, résidants à Puimichel, ne pouvant pas se rendre à la déchetterie. Les déchets verts produits par un professionnel ne seront pas ramassés.
 - Les déchets verts acceptés sont : les branches d'une longueur inférieure à 50cm, la tonte de pelouse, les résidus d'égavage, les déchets d'entretien des massifs floraux et les feuilles mortes.
 - Il est interdit de remplir les sacs ou de mélanger les déchets verts avec des gravats, de la terre, des cailloux ou des emballages utilisés pour le jardinage.
 - Pour faciliter l'organisation du service, l'inscription auprès du secrétariat de la mairie est obligatoire, au plus tard la veille du jour de ramassage, avant midi.
 - Par respect pour votre voisinage et pour les agents techniques, les déchets et encombrants ne doivent pas être déposés sur le domaine public avant la veille du ramassage.
 - Les usagers doivent veiller à ce que les agents communaux puissent accéder facilement aux déchets et sont responsables de leurs animaux domestiques.
 - En cas de non-respect des règles, les contrevenants pourront être exclus de la liste des bénéficiaires.
- Merci à chacun de contribuer, par ces gestes simples, à la propreté et à la qualité de vie de notre commune.

❖ INCIVILITÉS

- ✓ **Déjections canines** : De nombreuses déjections canines ont été constatées dans le village. Ces dernières représentent une source d'inconfort et de désagrément pour les habitants. Il est rappelé que chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal, aussi bien sur les trottoirs que dans les espaces publics. Des sachets et poubelles sont à disposition pour faciliter ce geste citoyen. Ensemble, contribuons à préserver la propreté de notre commune et à garantir un cadre de vie agréable pour tous.

- ✓ **Dépôts sauvages** : Des encombrants et des sacs poubelles sont régulièrement retrouvés à côté des bacs de collecte sur les différents PAV du village.
Il est demandé qu'une vigilance soit maintenue pour préserver la commune des « dépôts sauvages ». Pour rappel, les dépôts illégaux de déchets sont punis par la loi (article L541-3 du Code de l'environnement). La sanction peut aller jusqu'à 1 500€ d'amende.

❖ DLVAgglo

- ✓ **Points d'Apports Volontaires** : Les différents PAV de la commune sont désormais dotés d'au moins trois conteneurs : un pour les ordures ménagères, un pour les emballages et un pour le verre. Des conteneurs semi-enterrés ont été installés à la fin du mois d'octobre sur le site du PAV situé au centre du village.
Nous remercions les riverains pour leur compréhension durant les travaux d'installation.
- ✓ **Nacelle** : Une convention relative à la mise à disposition d'une nacelle élévatrice a été signée avec DLVAgglo. Les agents techniques, titulaire du CACES, pourront réaliser différents travaux en hauteur.

❖ SIVU

Les trois Maires du Val de Rancure ont rencontré le Directeur adjoint de la DASEN ainsi que l'inspectrice de circonscription. Malgré leur intervention et leur suivi, les difficultés rencontrées par les enfants et leurs parents à l'école de Puimichel demeurent importantes.

Un nouveau rendez-vous aura lieu le vendredi 7 novembre avec la Directrice académique.

❖ DIVERS

- ✓ **Départ et reprise du bar-restaurant** : Le P'tit Bistrot de Puimichel arrête son activité le 1^{er} novembre et quitte les locaux le 15 novembre. Suite à l'appel à candidature, un dossier a été retenu.
- ✓ **Concours ville et villages étoilés** : Puimichel a reçu le label « Village Étoilé » avec une étoile par l'association ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes).
- ✓ **Borne de recharge** : Une borne de recharge pour véhicules électriques doit prochainement être installée par le TE-SDE04 (Territoire d'Energie – Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence).
- ✓ **PanneauPocket** : La Commune utilise désormais l'application PanneauPocket pour informer les habitants en temps réel. Des informations, alertes et événements peuvent y être publiés instantanément. Exemple : quand il y a une coupure d'eau, vous pouvez être informé des délais de rétablissement à la normale. Cette application gratuite est anonyme et sans publicités. Afin d'installer l'application, vous pouvez vous référer au flyer ci-joint.
- ✓ **Food-truck** : La convention avec *Basta Pizza* a été renouvelée pour une année, tous les vendredis soir.
- ✓ **Panneaux de rue et directionnels** : Les panneaux de rue et de direction actuellement manquants feront prochainement l'objet d'une installation.

❖ ÉLECTIONS 2026

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

- L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 6 février 2026**.
- Vous avez la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale ainsi que votre adresse, directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE).
- L'inscription peut se faire en ligne ou en mairie. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

À partir de 2026, on passe à un scrutin de liste paritaire à deux tours, identique à celui des communes de 1 000 habitants et plus.

Concrètement cela signifie :

- Les listes de candidats doivent être **paritaires** (alternance femme-homme).
- **Le panachage n'est plus autorisé** : l'électeur ne peut plus rayer ou ajouter des noms ou modifier l'ordre des candidats. Le bulletin serait alors considéré comme nul.

❖ ÉTAT CIVIL

Décès de Régis GIORDANO. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille et aux proches.

❖ FRANCE RÉNOV' - ALTE

Vous avez un projet de rénovation pour votre logement ? Vous souhaitez réaliser des économies d'énergie, améliorer votre confort, ou adapter votre habitation à une perte d'autonomie ? L'ALTE (Agence Locale de la Transition Énergétique) vous accompagne dans vos démarches, en partenariat avec le Département des Alpes de Haute-Provence, dans le cadre du dispositif France Rénov'.

Bénéficiez de conseils personnalisés et d'informations précieuses près de chez vous !

L'ALTE organise des permanences sur rendez-vous dans plusieurs communes du département pour répondre à toutes vos questions concernant :

- Les aides financières disponibles pour vos travaux de rénovation.
- Les économies d'énergie réalisables grâce à des solutions adaptées et personnalisées aux problématiques de votre logement.
- L'amélioration de votre confort, été comme hiver.
- L'adaptation de votre logement pour faciliter le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie ou de handicap.

Prochaines permanences :

- Manosque : le 3^{ème} mardi du mois
- Riez : le 2^{ème} mercredi du mois

Pour toute information complémentaire ou pour prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter l'ALTE par téléphone du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30, au 04 90 74 09 18.

❖ CENTRE DE SANTÉ « COMMUNE AUX TERRES »

Le Centre de Santé de La Brillanne organise tout au long de l'année de nombreuses rencontres et animations ouvertes à tous.

Au programme :

- Groupes de parole animés par des professionnels de santé pour échanger autour de thématiques du quotidien.
- Café papote, un temps convivial autour d'un café pour discuter librement, partager des expériences et tisser des liens.
- Spectacles de contes pour petits et grands, alliant détente, imagination et plaisir d'écouter.
- Ateliers « Parlons santé en BD » encadrés par des intervenants passionnés.

N'hésitez pas à nous envoyer votre adresse mail si vous ne l'avez déjà fait sur mairie@puimichel.fr afin que nous puissions vous envoyer les informations intermédiaires.

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de Puimichel : <https://www.puimichel.fr/>